


revision plu Saint Philibert LOT 108 M° et Me LecoqAntoinette lecoq <lecoq.af@hotmail.fr>mardi 28 août 2018 à 10:06 réceptionÀ : enquetepublique.stphilibert@orange.fr 20180828 Revison PLU lot 108.pdf
315 Ko

M° ET Mme Lecoq Franck
3 Chemin du Passeur
56470 Saint Philibert
lecoq.af@hotmail.fr
mob. : 06 86 42 67 22

Saint Philibert le 28 Aout 2018

A Mme La Présidente de la Commission d'enquête
Mairie de saint Philibert
Place des Trois Otages
56470 Saint Philibert

Demande révision PLU lot 108 Sis 3 chemin du Passeur

Madame La Présidente

Suite notre entretien du 27 Aout en les locaux de la mairie de Saint Philibert nous vous confirmons :

- Avoir acheté en 2010 le lot 108 situé 3 Chemin du Passeur, déposé et obtenu un permis de rénovation et extension de la villa situé sur ce lot. Les travaux importants ont duré plus de 2 ans. Nous utilisons ce logement depuis la fin des travaux comme résidence principale.
- Lors de la dernière révision du PLU, le lot 108 a changé d'affectation et est passé en zone AC. N'habitant pas à cette époque sur Saint Philibert nous n'avons pu réagir.

Nous contestons l'affectation en zone aquacole pour ce lot 108 et demandons son affectation en zone NA lors de la révision en-cours du PLU.

En effet :

- Ces terrain et locaux n'ont jamais participé à des activités aquacoles.
- L'accès à la mer est très limité.
- Le terrain et ses locaux n'ont jamais hébergé d'activité aquacole.
- Le terrain et ses locaux ont été et sont utilisés à des usages d'habitation principale.

La définition de la zone aquacole sur le chemin du Passeur démarre à partir du lot 108. Le lot 106 mitoyen ayant été découpé (création partie a et b) pour laisser un accès à la mer au mer lot 104. Par contre la partie du lot 106 (hors partie a et b), qui elle aussi est dédiée à un usage résidentiel, a été maintenue en zone NA.

Nous demandons le même traitement pour le lot 108 que pour le lot 106.

Dans l'espoir d'un arbitrage positif sur notre demande, recevez Madame la Présidente nos salutations distinguées.



M° ET Mme Lecoq Franck
3 Chemin du Passeur
56470 Saint Philibert
lecoq.af@hotmail.fr
mob. : 06 86 42 67 22

Saint Philibert le 28 Aout 2018

Mme La Présidente de la Commission d'enquête
Mairie de saint Philibert
Place des Trois Otages
56470 Saint Philibert

Demande révision PLU lot 108 Sis 3 chemin du Passeur

Madame La Présidente

Suite notre entretien du 27 Aout en les locaux de la mairie de Saint Philibert nous vous confirmons :

- Avoir acheté en 2010 le lot 108 situé 3 Chemin du Passeur, déposé et obtenu un permis de rénovation et extension de la villa situé sur ce lot. Les travaux importants ont duré plus de 2 ans. Nous utilisons ce logement depuis la fin des travaux comme résidence principale.
- Lors de la dernière révision du PLU, le lot 108 a changé d'affectation et est passé en zone AC. N'habitant pas à cette époque sur Saint Philibert nous n'avons pu réagir.

Nous contestons l'affectation en zone aquacole pour ce lot 108 et demandons son affectation en zone NA lors de la révision en-cours du PLU.

En effet :

- Ces terrain et locaux n'ont jamais participé à des activités aquacoles.
- L'accès à la mer est très limité.
- Le terrain et ses locaux n'ont jamais hébergé d'activité aquacole.
- Le terrain et ses locaux ont été et sont utilisés à des usages d'habitation principale.

La définition de la zone aquacole sur le chemin du Passeur démarre à partir du lot 108. Le lot 106 mitoyen ayant été découpé (création partie a et b) pour laisser un accès à la mer au mer lot 104. Par contre la partie du lot 106 (hors partie a et b), qui elle aussi est dédiée à un usage résidentiel, a été maintenue en zone NA.

Nous demandons le même traitement pour le lot 108 que pour le lot 106.

Dans l'espoir d'un arbitrage positif sur notre demande, recevez Madame la Présidente nos salutations distinguées.